



M. le président du CTSD de la Réunion,

Vous avez convié les OS à participer à ce 2ème CTSD de l'année 2021 pour faire suite au groupe de travail sur le transfert des missions fiscales qui va se résumer pour la Douane en perte sèche d'emplois.

USD-FO de la Réunion et les autres O.S locales ont soulevé de nombreuses questions sur le bien-fondé de ces transferts de missions, le mode de calcul du nombre d'emplois perdus, leur nombre réel sur l'ensemble de la période concernée par les pertes de ces missions, ainsi que sur les modalités d'accompagnement social.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse et aucun engagement de l'administration sur le nombre d'emplois directs et indirects perdus à cause de ces transferts pour 2022, 2023, 2024, 2025 et probablement 2026 pour les douaniers de la Réunion, les modalités de transfert, les pistes de reclassement local en douane ou à la DRFIP de la Réunion, qui subit elle aussi sa énième ré-organisation, ainsi que sur les modalités d'accompagnement social pour les agents.

Pour la seule année 2022, vous souhaitez que les O.S valident la perte d'emploi liée au transfert du DAFN vers les Affaires Maritimes, alors même que vous ignorez encore la période, les modalités et la durée de transfert des dossiers et archives.

De façon insidieuse, la "vente à la découpe" a commencé pour la maison Douane et USD-FO de la Réunion ne participera pas à cette mascarade qui conduit à passer en force la mise en oeuvre d'une réforme infondée et tout aussi incomprise par la communauté douanière.

Nul doute que l'ensemble des O.S locales partagent notre point de vue

USD-FO de la Réunion

